FOOT LYON RHÔNE
DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL
30, allée Pierre de Coubertin - 69007 LYON
Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22
E-mail : district@lyon-rhone.fff.fr - Site internet : http://lyon-rhone.fff.fr

PV N°605 DU JEUDI 15 JUIN 2023

Philippe DIALLO élu Président de la FFF jusqu'en 2024

Président par intérim depuis janvier, Philippe Diallo a été élu président de la FFF ce samedi 10 juin 2023 lors de l'Assemblée générale à Paris. Après trois mois d'intérim, le voilà confirmé dans ses fonctions. Philippe Diallo a été élu samedi matin président de la Fédération Française de Football jusqu'en 2024 durant l'Assemblée générale de la FFF organisée à Paris, plus précisément à l'hôtel Méridien. Lors du vote auprès des délégués du football français, (63% foot amateur, 37% foot pro) il a été élu avec 91,26 % des suffrages exprimés.

Philippe Diallo avait intégré le Comité exécutif de la FFF lors des élections organisées en mars 2021 où la liste de Noël Le Graët avait obtenu 73,02% des voix. Philippe Diallo occupait alors la fonction de Trésorier général. Après le départ de Brigitte Henriques, il était devenu Vice-président délégué le 11 décembre 2021. Avant de prendre la présidence par intérim en janvier au moment de la mise en retrait de Noël Le Graët, qui a quitté ses fonctions le 28 février dernier.

Notre District lui assure sa pleine confiance et le félicite chaleureusement pour cette brillante élection.

Le Comité exécutif de la FFF jusqu'en 2024 Le Comité exécutif de la FFF se compose de douze membres parmi lesquels au moins trois femmes. Le président de la Ligue de Football Professionnel (LFP) et le président de la Ligue du Football Amateur (LFA) en sont également membres de droit.

Président
Philippe DIALLO

Vice-président
À déterminer

Secrétaire Générale
Laura GEORGES

Trésorière Générale
Aline RIERA

Membres
Jean-Michel AULAS
Éric BORGHINI
Albert GEMMRICH
Hélène SCHRUB
Marc KELLER
Philippe LAFRIQUE
Pascal PARENT
Claude DELFORGE
Alexandre GOUGNARD

Membres de droit
Vincent LABRUNE - Président de la LFP
Vincent NOLORGUES - Président de la LFA

FOOT LYON RHÔNE
DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL
30, allée Pierre de Coubertin - 69007 LYON
Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22
E-mail : district@lyon-rhone.fff.fr - Site internet : http://lyon-rhone.fff.fr

JND 2023 – INOUBLIABLE !

Samedi, sur les installations de l'Academy de l'OL, s'est déroulée la traditionnelle Journée Nationale des Débutants, en centralisée cette année après avoir été organisée dans les groupements en 2022.
Soit la plus grande opération de masse du DLR, pilotée par Mathieu Foïs, avec le comité de pilotage (membres des groupements, salariés District, et membres des commissions).
Près de 2000 U6-U7 (génération 2016 et 2017), de 300 équipes, souvent accompagnés de parents et grands-parents, se sont retrouvés en deux vagues à Meyzieu pour quatre matchs de huit minutes et cinq animations ludiques (Tirs de précision, golfoot, foot pétanque. Shoot out et béret. Sans compter l'atelier PEF et les structures gonflables pour rendre la journée encore plus inoubliable pour les bambins.
Il fallait bien les quatre-vingt personnes du DLR pour encadrer la journée, dont cinq membres du comité directeur : Bernard Boisset, Alain Rodriguez, Serge Gourdain, Christian Scheiwe et Martine Granottier.

Denis DUPONT

PERMANENCE TELEPHONIQUE (horaires et terrains) :
Vendredi 16 juin 2023 à partir de 18 h 00
au dimanche 18 juin 2023
M. Serge GOURDAIN : 06 10 35 30 00

PERMANENCE TELEPHONIQUE
DEDIEE AUX ARBITRES : **06 66 67 89 29**

PERMANENCE TELEPHONIQUE FMI :
M. Serge GOURDAIN au 06 10 35 30 00

SECRETARIAT

Tél **04 72 76 01 03**
secretariat@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 12 juin 2023

Secrétaire Général : Serge GOURDAIN **Secrétaire Adjointe :** Martine GRANOTTIER
Présent : Serge GOURDAIN

NOS PEINES

Le District de Lyon et du Rhône apprend le décès de monsieur **Armand YAGHLIAN** Président d'Honneur et membre fondateur du club de A.S. Manissieux ST Priest à l'âge de 87 ans**.**
Arsène MEYER Président du DLR **les élus (es) du CD**, les salariés du district présentent leurs sincères condoléances à la famille et au club.

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX CLUBS ET AUX COMMISSIONS

Les remises de médailles pour la saison 2022 / 2023 auront lieu le 29 juin 2022 au District de Lyon et du Rhône de Football, 30 Allée Pierre de Coubertin 69007 LYON à 19h00. Une invitation sera envoyée à chaque récipiendaire.

INVITATIONS

FC SO69
Le club du **FC SO69 invite** le district de Lyon et du Rhône de Football à leur AG du Club qui aura lieu **le jeudi 15 juin 2023** à 19h au stade de Taluyers.
Arsène MEYER Président du District de Lyon et du Rhône de Football vous remercie pour votre invitation et sera représenté par madame **Martine Granottier** secrétaire adjointe du district.

ES CHAPONOST
Monsieur Lionel Touzet président du club du **ES Chaponost** invite de district de Lyon et du Rhône à leur soirée partenaires du SCOL (FCVL+ ES Chaponost) le vendredi **16 juin dès 19h00** à L'Appart Fitness Chaponost.
Arsène MEYER Président du District de Lyon et du Rhône de Football vous remercie pour votre invitation et sera représenté par monsieur **Serge Gourdain** secrétaire Général du district.

STADE AMPLEPUISIEN
Monsieur **Damien Grosselin** président du club Stade **Amplepuisien** invite le district de Lyon et du Rhône de Football à leur Assemblée Générale qui aura lieu **le vendredi 16 juin 2023** à 19h30 Salle des Mariages Mairie d'Amplepuis.
Arsène MEYER Président du District de Lyon et du Rhône de Football vous remercie pour votre invitation.

F.C. PONTCHARRA – ST LOUP
Monsieur **Venet Laurent** président du club du **FC Pontcharra – St Loup** invite de district de Lyon et du Rhône à leur soirée partenaires le vendredi **16 juin dès 19h30**.
Arsène MEYER Président du District de Lyon et du Rhône de Football vous remercie pour votre invitation et sera représenté par **Bernard Boisset** Vice-président du district et madame **Simone Boisset** présidente du groupement beaujolais

L'Entreprise FONTANEL
L'Entreprise **Fontanel** invite le district de Lyon et du Rhône de Football **pour leur 60 ans** qui auront lieu le **jeudi 22 juin 2023**, à partir de 19h au stade municipal de Chasselay.
Arsène MEYER Président du District de Lyon et du Rhône de Football vous remercie pour votre invitation et sera présent.

TRESORERIE

Tél **04 72 76 01 04**
tresorerie@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 12 juin 2023

Trésorier Général : Patrick PINTI **Trésorier Adjoint :** Franck BALANDRAS

RELEVES N°3

Nous vous rappelons que suite à un changement de notre logiciel de comptabilité nous n'avons malheureusement plus la possibilité d'éditer des relevés "papier" et de vous les faire parvenir par courrier afin de régler les sommes dues. Pour des questions de simplicité, il a été demandé à tous les Clubs le 14 avril 2023 de consulter l'état de leur compte sur Footclubs et de régler le montant indiqué au plus tard le 28 avril 2023.

Un délai supplémentaire leur a été accordé jusqu'au 22 mai 2023.

Les Clubs ci-dessous n'ont toujours pas réglé et sont donc suspendus de toutes compétitions jusqu'à régularisation **(application du forfait - match perdu).**

Clubs Libres

552404	CONFLUENCE AS
564290	FC ST CYR AMPUIS

Clubs Futsal

580583	MIRIBEL FOOT
581559	AS DES SOURDS DE VAULX EN VELIN

COMMISSION DES COUPES

Tél **04 72 76 01 29**
coupe@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 12 juin 2023

Président : Bernard COURRIER
Membres CD : Serge GOURDAIN, Lakhdar TOUATI, Roland BROUAT
Membres : Farid BEN FARAH - Robert DI RIENZO - Maurice MOURROZ – Noé TEDIM DA SILVA RIOS– Virginie LA-GRANGE
Contacts téléphoniques : Bernard COURRIER : 06.78.73.69.47

Le district de Lyon et du Rhône remercie tous les clubs qui se sont engagés cette année, félicite les finalistes pour les beaux matchs qui se sont déjà joués, et donne rendez-vous à tous pour une nouvelle saison 2023/2024.

Restent 2 finales à disputer le 17 juin où nous vous espérons nombreux pour clôturer en beauté cette magnifique année de coupes.

COUPE DLR FEMININES VIAL

Finale **OL training Center – Stade Gérard Houllier**
Samedi 17 juin – 14h00 Sud Lyonnais / Colombier Satolas

COUPE DLR SENIORS

Finale **OL training Center – Stade Gérard Houllier**
Samedi 17 juin – 18h30 Olympique Belleroche / Sporting Nord Isère

FOOT ENTREPRISE – LE DOUBLE POUR L'UGA DECINES

Mercredi soir 7 juin, s'est déroulée la finale de la Coupe de Lyon et du Rhône de Foot Entreprise, disputée en foot à 8 sur deux mi-temps de trente minutes.
Organisée au complexe Troussier de Décines et arbitrée par Mr Duchamplecheval, elle a opposé l'UGA Décines, finaliste malheureux la saison dernière mais vainqueur du championnat cette saison, au PFC Anse, huitième.
Favoris donc sur le papier, les Décinois ont malgré tout été bousculés dans le premier quart d'heure de la rencontre par des Ansois ambitieux et percutants… mais inefficaces malgré quelques bonnes situations.
Au contraire des joueurs du président Krikorian qui faisaient mouche une première fois en deuxième période par Hamalian sur coup franc (1-0, 43ème), avant de doubler ma mise par Panoyan (2-0, 48ème).
La réduction du score adverse de Bouhafs arrivait trop tardivement pour changer la donne (2-1, 55ème), et surtout pour empêcher l'UGA Décines de réaliser le doublé coupe-championnat entreprise cette saison.

Denis DUPONT

COMMISSION DE DISCIPLINE

Tél **04 72 76 01 08**
discipline@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 12 juin et du mercredi 14 juin 2023

Président : M. Eric GRAU
Membres du Comité Directeur : M. Roger ANDRE – M. José INZIRILLO – M. Patrick PINTI
Membres représentant des clubs et autres personnalités : Md Sabrina GEORGET, Secrétaire – Md Cécile GARCIA – Md Melissa CHRISTIN - M. André QUENEL –M. Jean-Marie SANCHEZ – M. Moussa TALL, représentant des Arbitres – M. Yannis LEMCHEMA – M. Guy CASELLES – M. Bruno BENOIT, Instructeur – M. Thomas NARDONE, Instructeur – M. Loïc RIETMANN, représentant des éducateurs
Absences excusées : M. José INZIRILLO – M. Patrick PINTI – Md Sabrina GEORGET, Secrétaire

*La commission invite les expéditeurs de courriels utilisant à juste titre l'adresse officielle du district **« district@lyon-rhone.fff.fr»)** de mettre en copie la commission pour les affaires la concernant, à sa nouvelle adresse : **« discipline@lyon-rhone.fff.fr ».** Il appartient aux clubs de tenir informé chacun des intéressés des requêtes et décisions de la commission de discipline ainsi que des modalités pour un recours éventuel.*

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX ARBITRES

La commission de discipline rappelle aux arbitres : que les cartons noirs, rapports d'après match, rapports sur des incidents doivent impérativement être mentionnés sur la feuille annexe ou sur les observations d'après match de la FMI, puis signés par l'arbitre et par les dirigeants des deux clubs, ceci pour éviter d'éventuelles convocations, notamment pour les dirigeants.
RAPPEL : Lorsqu'un joueur est exclu pour faute grossière, si le joueur victime de la faute est blessé et ne reprend pas part à la rencontre ou est évacué par les pompiers, il faut impérativement le mentionner dans le rapport.

La commission de discipline constate une recrudescence de non envoie de rapport suite aux exclusions, ces rapports sont très importants pour l'application des sanctions, ils doivent être envoyés dans les quarante-huit heures suivant la rencontre, uniquement à cette adresse mail : district@lyon-rhone.fff.fr

La commission de discipline rappelle aux arbitres que le contrôle de l'identité des personnes présentes sur les bancs de touche doit être effectué avant la rencontre.

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX CLUBS ET LICENCIES

Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, une plate-forme concernant l'envoi de mails sécurisés et traçables, est utilisée pour l'envoi des convocations et des notifications des sanctions disciplinaires, les convocations et les notifications seront envoyées à l'adresse mail officielle du club concerné. Suivant la sanction, les notifications seront également envoyées à l'adresse mail du joueur concerné. Les mails ainsi envoyés seront tracés, l'expéditeur aura automatiquement la confirmation de la réception de ce mail de la part du club ou du licencié concerné, en cas d'appel des décisions, ces derniers disposeront de sept jours à compter du lendemain de la date d'envoi du courrier électronique avec accusé de réception. Cette procédure remplace la plupart des courriers recommandés avec accusé de réception, sauf pour les affaires les plus graves.

Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, voir les nouveaux barèmes des sanctions disciplinaires dans l'annuaire 2022/2023 du DLR, de la page 144 à 150

Devant la multiplication d'incidents de ce type, la Commission de Discipline du D.L.R. précise que :
Toute référence aux personnes exerçant des fonctions au sein des organes déconcentrés de la F.F.F. (Ligue, district, groupement) à l'encontre d'un Officiel, afin de contester l'arbitrage, pourra être qualifié par la présente commission, comme des propos menaçants lors de la détermination de la sanction.

Une tenue correcte est indispensable à la bonne tenue d'une audition devant la Commission de Discipline. Dans le cas contraire, notamment par le biais de propos diffamatoires, injurieux et/ou menaçants, la présente Commission se réserve le droit de sanctionner un licencié sur la seule base de son comportement lors de l'audition.
De la même manière, une sanction pourra se voir aggravée en cas de comportement inadapté lors de l'audition.

Suite à deux affaires similaires, la commission de discipline rappelle aux clubs qu'il est formellement interdit à un dirigeant d'être sur le banc de touche avec des béquilles.
Elle demande aux arbitres et aux délégués officiels du DLR de faire respecter scrupuleusement cet interdit.

DEMANDES DE RAPPORTS

Match 25840930 – Coupe J. LARGE du 11 juin 2023 ENT. CRR/SMO FC (561132) // F.C. POINT DU JOUR (509685)
Objet : ***Incidents pendant et après match***
CLUB : F.C. POINT DU JOUR (509685)
Suite aux rapports en sa possession, la Commission Départementale de Discipline prie le club de ***F.C. POINT DU JOUR (509685)*** de bien vouloir lui fournir un rapport détaillé sur le comportement de vos supporters pendant et après la rencontre lors du match précité au plus tard pour **le lundi 19/06/2023 à 9h00.**
NB : Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.
Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés (es) intéressés (es), ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé (e- s) est mineur (e-s).

E. GRAU - Président **C. GARCIA – Secrétaire Adjointe**

CONVOCATIONS AFFAIRES DISCIPLINAIRES SOUMISES A INSTRUCTIONS

Affaire N° I84
Match N° 24545602 – Séniors – D3 – Poule E du 19 mars 2023 – VAULX EN VELIN U.S. / MANISSIEUX US
Motif : Propos racistes
Madame, Monsieur,
La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions de l'article **3.3.2** du Règlement Disciplinaire.
Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article **3.3.4.2** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 Allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le **lundi 26 juin 2023 à 19h30.**

Arbitre officiel : M. Mikidadi HAMADA

CLUB: VAULX EN VELIN U.S. - 529291
Président : M. Abderrazak LARIBI ou son représentant
Joueur N°1 – M. Abdallah KADRI – **Présence obligatoire**

CLUB : MANISSIEUX US - 527399
Président : M. Marc MUDADU ou son représentant
Joueur N°9 – M. Remy NAPOLITANO ; Joueur N° 11 – M. Fodey BARADJI **– Présence obligatoire des deux joueurs**

Toute personne convoquée doit être obligatoirement présente et munie de sa licence ou d'une pièce d'identité.
Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.

E. GRAU - Président **C. GARCIA – Secrétaire Adjointe**

Affaire N° I95
Match N° 24545626 – Séniors – D3 – Poule E du 19 mars 2023 – FC GERLAND / MANISSIEUX US
Motif : Propos grossiers et/ou injurieux envers un officiel
Madame, Monsieur,
La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions de l'article **3.3.2** du Règlement Disciplinaire.
Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article **3.3.4.2** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 Allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le **lundi 26 juin 2023 à 19h00.**

Arbitre officiel : M. Mikail AKBULUT

CLUB : FC GERLAND - 533109
Président : M. Najib MAAREF ou son représentant
Educateur : M. Abdelkrim GUERRI

CLUB : MANISSIEUX US - 527399
Président : M. Marc MUDADU ou son représentant
Educateur : M. Cyrille FIORELLI
Joueur N°11 – M. Sidiki DOUMBOUYA – **Présence obligatoire**

Toute personne convoquée doit être obligatoirement présente et munie de sa licence ou d'une pièce d'identité.
Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.

E. GRAU - Président **C. GARCIA – Secrétaire Adjointe**

Affaire N° I102
Match N° 24547925 – U15 – D3 – Poule B du 13 mai 2023 – ENT ST PRIEST / PONT DE CHERUY
Motif : Match arrêté – Incidents après match
Madame, Monsieur,
La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions de l'article **3.3.2** du Règlement Disciplinaire.
Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article **3.3.4.2** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 Allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le **mercredi 28 juin 2023 à 19h00.**

Déléguée officielle : Md Nadia BENNOUI

CLUB : ENT ST PRIEST - 533363
Président : M. Farid KHALED ou son représentant
Educateur : M. Sami HADDAD
Délégué : M. Nourredine SAADI

CLUB : PONT DE CHERUY - 500340
Président : M. Pierre MOUASSO LOVET ou son représentant
Arbitre bénévole : M. Guvercin HUSENI
Educateur : M. Yanis SLIMANI

Toute personne convoquée doit être obligatoirement présente et munie de sa licence ou d'une pièce d'identité.
Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.

E. GRAU - Président **C. GARCIA – Secrétaire Adjointe**

Affaire N° I104

Match N° 24543862 – Séniors – D2 – Poule A du 21 mai 2023 – ENT ST PRIEST / EV. S. GENAS

Motif : Match arrêté

Madame, Monsieur,

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions de l'article **3.3.2** du Règlement Disciplinaire.

Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article **3.3.4.2** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 Allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le **mercredi 28 juin 2023 à 18H30.**

Arbitre officiel : M. Ali KEROUANI

CLUB : ENT ST PRIEST - 533363

Président : M. Farid KHALED ou son représentant

Educateur : M. Farid GHEMMAZI

Joueur N°12 - M. Mohamed BOUALI **– Présence obligatoire**

CLUB : EV. S. GENAS - 523341

Président : M. Jean Luc IASCONE ou son représentant

Joueur N°6 - M. Théo MAIRE ; Joueur N°11 - M. Quentin MAIRE **– Présence obligatoire des deux joueurs**

Toute personne convoquée doit être obligatoirement présente et munie de sa licence ou d'une pièce d'identité.

Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.

E. GRAU - Président **C. GARCIA – Secrétaire Adjointe**

Affaire N° I106

Match N° 24544239 – Séniors – D2 – Poule D du 10 mai 2023 – St ALBAN DE ROCHE – BRON GRAND LYON

Motif : Acte de brutalité avec ITT

Madame, Monsieur,

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions de l'article **3.3.2** du Règlement Disciplinaire.

Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article **3.3.4.2** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 Allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le **lundi 26 juin 2023 à 18h30.**

Arbitre officiel : M. Ahmed MAAOUI

CLUB: St ALBAN DE ROCHE - 511777

Président : M. Gérard LE MONNIER ou son représentant

Educateur : M. Christophe CORTELL

Joueur N° 10 – M. Khalil ABDESELEM BRIANCON **– Présence obligatoire**

CLUB : BRON GRAND LYON - 553248

Président : M. Soufian BOUCHFAR ou son représentant

Educateur : M. Jamal AZIZI

Joueur N° 1 – M. Mohamed DJAKMA **- Possibilité d'assister à l'audition en visio.**

Toute personne convoquée doit être obligatoirement présente et munie de sa licence ou d'une pièce d'identité.

Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.

E. GRAU - Président **C. GARCIA – Secrétaire Adjointe**

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Tél **04 72 76 01 13**
arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 12 juin 2023

Présents :
Président : Laurent CHABAUD, Amadeu DO REGO, Mohammed AROUS, Thierry BOLZE, Roger ANDRE, Guillaume CIMIER
CTDA : Jean Claude LEFRANC

CARNET NOIR

Nous avons appris le décès accidentel de notre jeune arbitre, Melvin BORDI (19 ans) en fin de semaine dernière. Il a pris son dernier envol avec son papa. C'est terrible pour un jeune en pleine force de l'âge !
Cette affreuse nouvelle plonge sa maman, sa famille, ses amis, son club SUD AZERGUES, où Melvin est licencié arbitre depuis 2019, et notre Commission de l'Arbitrage dans une infinie tristesse.
Qu'il repose en paix, avec nos condoléances émues et notre compassion, à sa famille et son club.

DECISIONS

Réserve technique No 5 :
Rencontre n°24919885 entre SUD LYONNAIS 2 et CHAPONNAY MARENNES 1 - FEM SENIORS D1 A 11 poule U, disputée le 28/05/2023.
La commission jugeant la réserve sur la forme, le dit irrecevable.
Ø Décisions :
Par ces motifs, ladite Commission jugeant en première instance :
- DIT LA RESERVE IRRECEVABLE SUR LA FORME,
- CONFIRME LE RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN,
- impute les frais de dossier au club plaignant (FC CHAPONNAY MARENNES),
- transmet la copie du dossier à la Commission Sportive pour HOMOLOGATION du résultat,

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel selon les dispositions prévues à l'article 13 des Règlements Généraux du District de Lyon et du Rhône de Football (Titre II « Règlements sportifs »).

Laurent CHABAUD – Président Amadeu DO REGO – Secrétaire

Candidature arbitre FUTSAL Serge RAVOT :
La Commission a pris connaissance de la candidature de Serge RAVOT au stage FIA Futsal dispensé par la CRA les 4 et 5 février 2023 et ce, en découvrant les résultats de celui- ci.
A l'instar des candidats arbitres pour le foot libre, les candidats déclarés admis au stage FIA (partie théorique), sont ensuite accompagnés sur le terrain pour la partie pratique.
Après analyse du rapport d'accompagnement dont Serge RAVOT a fait l'objet le 21 mars sur un match de Futsal (D1 Féminin), et de l'expérience qui est la sienne dans son activité d'arbitre en Foot libre, la Commission décide de ne pas valider sa candidature à l'arbitrage Futsal.
La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel selon les dispositions prévues à l'article 13 des Règlements Généraux du District de Lyon et du Rhône de Football (Titre II « Règlements sportifs »).

Laurent CHABAUD – Président Amadeu DO REGO – Secrétaire

COURRIERS DES ARBITRES ET DES CLUBS

Courriers des arbitres :

MEUNIER Clément : Reçu certificat médical.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le dossier de renouvellement a été envoyé par mail à tous les arbitres la semaine dernière. Les arbitres ne l'ayant pas reçu doit prendre contact rapidement avec le CTDA.

Le dossier médical arbitre (DMA), la fiche de renseignement, la charte déontologique, le droit à l'image et les frais de dossier doit parvenir au district pour **le 15 JUILLET 2023.**

Concernant les demandes de licences « arbitres », elles sont dorénavant dématérialisées et il faut prendre rapidement contact avec son club.

AGENDA

LUNDI 19 JUIN 2023 :

Réunion plénière de fin de saison à 19h30 au siège DLR

VENDREDI 23 JUIN 2023 :

Parution des classements toutes catégories

INFORMATIONS UNAF LYON ET RHONE

Pour adhérer et rester informés sur nos manifestations,
Ayez toujours le réflexe : https://www.lesiffletdugone.com/page/1853878-accueil

Cotisation UNAF Saison 2023/2024

L'UNAF, l'association incontournable pour les arbitres
Protection juridique et convivialité alors n'hésitez plus, rendez-vous sur le site de l'UNAF de Lyon et du Rhône (https://www.lesiffletdugone.com/page/1853878-accueil)
Le montant des cotisations reste inchangé :

33 euros (jeunes moins de 23 ans)
46 euros (adultes).

Vous avez la possibilité d'effectuer votre règlement soit par chèque expédié à l'adresse du District (à l'ordre de UNAF de Lyon et du Rhône), soit par carte bleue (paiement sécurisé).

Services de proximité offerts à nos adhérents :

Si vous êtes malheureusement victime d'une tentative d'agression ou d'une agression sur un terrain, dans votre fonction d'arbitre officiel, menaces, coups..., vous devez solliciter au plus tôt l'un des deux Délégués Juridiques Départemental de votre Amicale (DJD).
Contactez **Guillaume LIONNET au 06.15.34.70.50** ou **Sahbi CHEKIR au 06.73.67.11.85**
Cette démarche est impérative afin que vous puissiez être accompagné et soutenu dans cette épreuve : dépôt de plainte, rédaction de vos rapports, assistance psychologique éventuelle, …
Nos 2 experts sont également à votre disposition pour vous assister pour toute convocation au District et pour vous aider dans la rédaction de vos rapports.

Nous contacter :

Web : https://www.lesiffletdugone.com/page/1853878-accueil
Mail : unaf.lyon.rhone@gmail.com

COMMISSION DES COMPETITIONS

Tél **04 72 76 01 05**
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 12 juin 2023

Président : Lakhdar TOUATI. **Vice-Président** : Alain BARBIER.
Elu du Comité Directeur : Bernard COURRIER
Correspondant Football Féminin : Michel CATHELAND
Membres : Maurice MOURROZ, René TOREND, Christophe MELINON, Robert DI RIENZO, Gabriel FAVRE, Virginie LAGRANGE, Farid BEN FARAH, Jean-Michel JASTRZAB (télétravail)
Absents excusés : Lakhdar TOUATI (télétravail), René TOREND, Virginie LAGRANGE.
Contacts téléphoniques : Lakhdar TOUATI : 06/07/90/40/12

MESSAGE TRES IMPORTANT A L' ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Toute demande doit être effectuée par messagerie, via la boîte mail officielle du club. Cet écrit doit être nominativement signé et adressé à la *Commission des Compétitions*.

ATTESTATION D'ECLAIRAGE DES TERRAINS

Selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne. D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage. Si vous prévoyez de jouer en nocturne, nous vous invitons à vous mettre en règle pour l'éclairage de votre terrain. La fiche d'attestation d'éclairage est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche d'attestation d'éclairage). Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive.

PRESERVATION DE TERRAIN

Nous vous rappelons que, en référence à l'article 18 des règlements sportifs du District du Rhône, Les Clubs ont la possibilité de donner une priorité à un terrain pour leur équipe première, qu'elle soit de niveau District, Ligue ou Fédéral ; le même type de priorité pourra être donné pour les équipes de Jeunes jouant en Ligue ou en Fédération.
Ce terrain sera prioritaire pour l'équipe en question et préservé spécialement en cas d'intempéries.
La fiche de demande d'attestation de préservation de terrain est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche de Préservation de terrain). Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive le plus rapidement possible.

ENTENTES

Nous rappelons que le District donne la possibilité aux clubs de constituer des **équipes en Entente.**
L'entente permet à des clubs d'associer leurs joueurs afin de les faire jouer ensemble dans les compétitions de District.
Ces clubs doivent appartenir au même district ou à deux districts limitrophes d'une même ligue.
Les équipes en Entente peuvent participer à l'ensemble des compétitions en District.
Les ententes de la saison 2022/2023 ne sont pas reconduites automatiquement pour la saison prochaine.
La demande de création de l'entente doit être formulée auprès du District au plus tard à la date de clôture des engagements de la catégorie concernée.
Elle doit désigner le club responsable administrativement de l'équipe en Entente (dit « Club support ») et le(s) lieu(x) de pratique.
Les demandes doivent être enregistrées sur Footclubs : menu « Organisation / vies des Clubs ».

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

En cas de non-fonctionnement de la FMI, une feuille de match papier doit être établie :
Les équipes recevantes des rencontres suivantes sont amendées de 20 Euros :
Vétéran, Poule A, Match n° 25186985 du 26/05/2023 : FC du Roule Mulatière 5 – Brignais A.S. 5
Vétéran, Poule C, Match n° 25186719 du 26/05/2023 : FC Gerland 5 – Lyon Football FC 5
Futsal D2, Poule A, Match n° 24607869 du 27/05/2023 : AC Meyzieu 1 – Vaugneray Usol 1

1er rappel : Feuilles de matches à faire parvenir au District avant application de l'article 7-03 des Règlements sportifs, page 110 de l'annuaire :
U15 D4, Poule D, Match n° 25164552 du 20/05/2023 : FC Pays Viennois 1 – GS Chasse 1
U20 D1, Poule A, Match n° 24545935 du 21/05/2023 : Am.Laiq. Mions 1 – FC Ste Foy Les Lyon 1

2ème rappel - Feuilles de matches à faire parvenir au District avant application de l'article 07-03 des règlements sportifs page 110 de l'annuaire :
Futsal D1 Féminin, Poule U, Match n° 25461172 du 11/05/2023 : Lyon Moulin à Vent 1 – O. St Genis Laval 1
U15 D3, Poule A, Match n° 24547796 du 13/05/2023 : AS De Montchat Lyon 3 – C.S. Ozon St Symphorien 1
U15 D4, Poule B, Match n° 25164413 du 13/05/2023 : FC Gerland Lyon 3 – Goal FC 4
U15 Féminines D1 à 8, Poule A, Match n° 25524096 du 14/05/2023 : GFC 1 – ACH 1
Séniors D3, Poule B, Match n° 24545236 du 14/05/2023 : Menival FC 2 – Caluire SC 2
Pratique Futsal U18, Poule B, Match n° 25388227 du 14/05/2023 : Futsal Pays Voiron 1 – Foot Salle Civrieux 1

CHAMPIONS SENIORS D1 DLR

La Commission des Compétitions félicite l'équipe Séniors OULLINS CASCOL 1 pour son titre de Champions Séniors D1 du DLR 2022-2023.

HOMOLOGATION DE TOURNOIS

549584 US MILLERY VOURLES – U7 U9 le 17 juin 2023 U13 le 18 juin 2023
560508 GRAND OUEST ASS. LYONNAISE FC – U7 U9 U11 U12 U13 le 25 juin 2023
523565 EV. DE LYON – U8 U9 le 17 juin 2023
550008 FC CHASSIEU DECINES – U9 Futsal le 25 juin 2023
541589 MENIVAL FC – U10 le 17 juin 2023
523654 FC STE FOY LES LYON – SENIORS LOISIRS le 17 juin 2023
504730 AS CRAPONNE – U10 le 17 juin 2023 U11 le 18 juin 2023
513735 FC CROIX ROUSSIEN – U15 le 18 juin 2023

MONTEES / DESCENTES 2022-2023

A ce jour, nous n'avons pas connaissance des descentes de la Laurafoot.

Les montées/descentes sont établies ci-après sous réserve de confirmation des descentes de ligue, de l'homologation des résultats des matchs, de la prise en compte du retrait de points pour cumul de cartons rouges et des procédures en cours.

Nous rappelons que l'ordre des lettres affectées aux poules pour départager les équipes de même rang dans des poules différentes pour les catégories non soumises au fair-play a été décidé par le tirage au sort effectué lors de l'Assemblée Générale d'hiver.
L'ordre est le suivant : A, F, C, D, B, E, G, I, H

SENIORS
A ce jour, à la lecture des classements provisoires de la Laurafoot nous devrions avoir 5 équipes du Rhône qui descendent de R3 séniors et reviennent au niveau district.

Nous avons 1 montée en ligue Séniors R3 à partir des U20 R1, à savoir : GOAL FC.

Comme nous avons 4 montées de Séniors D1 vers la Laurafoot alors que nous devrions avoir 5 descentes de ligue vers D1 nous devrions être amenés à appliquer le principe de régulation à partir du niveau Séniors D2.

MONTEES / DESCENTES

En D1

Montent en LIGUE :

Poule A : CS LA VERPILLIERE 1
FC MENIVAL 1

Poule B : OULLINS CASCOL 1
FC PONTCHARRA ST-LOUP 1

Descendent en D2 :

Poule A : FC BORDS DE SAONE 2
BELLEVILLE FOOT BEAUJOLAIS 1
SC CALUIRE 1
FC LIMONEST DARD ST-DIDIER 3

Poule B : US MEYZIEU 1
AL MIONS 1
FC MEYS GREZIEU 1
FC VAULX 3

En D2

Montent en D1 :

Poule A : AS CRAPONNE 2
AS CHANDIEU-HEYRIEUX 1 FP : 19

Poule B : JSO GIVORS 1
FC SUD OUEST 69 FP : 45 (ne monte pas – Régulation)

Poule C : HTE BREVENNE 1
ST FORGEUX 1 (ne monte pas – Article 4.02)
US LOIRE SUR RHONE1 FP : 27

Poule D : FC GERLAND 1
SUD LYONNAIS FOOT 2 FP : 20

Descendent en D3 :

Poule A : LOSC 1
ES GENAS AZIEU 2
ES ST-PRIEST 1

Poule B : FC VAL LYONNAIS 2
FC STE FOY LES LYON 1
GS CHASSE 1

Poule C : FC ST ROMAIN DE POPEY 1
AS PORTUGAISE VAULX 1
CS NEUVILLE / SAONE 2

Poule D : AS BRON GD LYON 2
JS IRIGNY 1
SP SAINT ALBAN DE ROCHE 1

EN SENIORS D3

Montent en D2 :

Poule A : ASVEL 2
FC DENICE ARNAS 1 FP : 27,48

Poule B : US MONTANAY 1
CS MEGINAND 2 FP : 51,10

Poule C : FC ST CYR MT D'OR 2
FC RENEINS VAUXONNE 1 FP : 40

Poule D : AS PUSIGNAN 1
US MILLERY VOURLES 2 FP : 59

Poule E : AS DIEMOZ 1
US VAULX EN VELIN 1 FP : 42,71

Poule F : HAUTS LYONNAIS 3
AS BRIGNAIS FP : 81 (ne monte pas – régulation)

Descendent en D4 :

Poule A : PONTCHARRA ST-LOUP 3
LOSC 2
BELLEVILLE FOOT BEAUJOLAIS 2

Poule B : AS CONFLUENCE 1
ACS MAYOTTE 1
VILLEURBANNE ANTILLAIS 1

Poule C : ELS GLEIZE 1
FC SAONE MONT D'OR 2
AS PORTUGAISE VAULX 2

Poule D : SP SAINT ALBAN DE ROCHE 2
AS ECULLY 1
AS GREZIEU LA VARENNE 1

Poule E : US MEYZIEU 2
AS RHODANIENNE 2
AS MANISSIEUX 1

Poule F : ES ST-PRIEST 2
ENT USCL SOURCIEUX 1
FC FRANCHEVILLE 1

EN SENIORS D4

Montent en D3 :

Poule A : *MUROISE FOOT 2* ne monte pas (bloqué par équipe 1)
CS LA VERPILLIERE 2
AS PUSIGNAN 2 ne monte pas (aux lettres – régulation)

Poule B : FC MONT BROUILLY 2
STADE AMPLEPUISIEN 3

Poule C : AS SORNINS REUNIS 1
FC LIMONEST DARD ST DIDIER 4

Poule D : UGA DECINES 2
AS ST FORGEUX 2

Poule E : FC LA GIRAUDIERE 1
HTE BREVENNE FOOT 2

Poule F : AS CHANDIEU HEYRIEUX 2
SC LA REVOLEE 1

Poule G : *ANATOLIA 1* ne monte pas (infraction au statut de l'arbitrage)
ASA VILLEURBANNE 2
CS LYON 8ème 1

Poule H : OL RILLIEUX 2
US VAULX 2

Poule I : MONT LYONNAIS FOOT 1
STE FOY LES LYON 2 ne monte pas (bloqué par équipe 1)
AS ST MARTIN EN HAUT 3 ne monte pas (bloqué par équipe 2)
FC LA GIRAUDIERE 2 ne monte pas (bloqué par équipe 1)

CHAMPIONNATS JEUNES

U20

A ce jour, à la lecture des classements provisoires de la Laurafoot nous devrions avoir 9 équipes du Rhône qui descendent de U20 R2 et U18 R2 et reviennent au niveau district en U20 D1.

Comme nous avons 2 montées de U20 D1 vers la ligue (U20 R2), nous appliquons le principe de régulation à compter du niveau D2 et nous pourrons même être amenés à faire des descentes supplémentaires en D1 (cf. article 4.00 des RS du DLR « effet de cascade »).

U20 D1

Montent en LIGUE :

Poule A : OL VAULX 1
Poule B : US VAULX 1

Descendent en D2 :

Poule A : AL MIONS 1
STADE AMPLEPUISIEN 1
FCP ARBRESLE 1
O SATHONAY CAMP 1 FP : 68 (au titre article 4.00 – effet de cascade)
FC STE FOY LESLYON 1 FP : 61 (au titre article 4.00 – effet de cascade)

Poule B : AS BELLECOUR 1
US MILLERY VOURLES 2
FC POINT DU JOUR 1
FC GERLAND1 FP : 28 (au titre article 4.00 – effet de cascade)
UGA DECINES 1 FP : 46 (au titre article 4.00 – effet de cascade)

Montent en D1 :

Poule A : FC COLOMBIER SATOLAS 1
CBE FEYZIN 1 (ne monte pas – régulation)

Poule B : AS GREZIEU LA VARENNE 1
SUD AZERGUES FOOT 1 (ne monte pas – régulation)

Poule C : EVEIL LYON 1
OL RILLIEUX 1 (ne monte pas – régulation)

U17

A ce jour, à la lecture des classements provisoires de la Laurafoot nous devrions avoir 2 équipes du Rhône qui descendent de U16 R2 et reviennent au niveau district en U17 D1.

Nous avons deux montées de U17 D1 vers U18 R2 ligue.
Ces deux équipes qui montent en ligue gardent leur place en U17 D1.

Comme nous avons 2 montées de U17 D1 vers la Laurafoot et que ces clubs gardent leur place en U17 D1 alors que nous devrions avoir 2 descentes de ligue vers U17 D1 nous devrions être amenés à appliquer le principe de régulation à partir du niveau U17 D2.

EN U17 D1

Montent en LIGUE :
Poule A : DOMTAC FC 2
Poule B : SPORTING NORD ISERE 1

Descendent en D2 :
Poule A : US MEYZIEU 2
AS BRON GD LYON 1
FC CHAPONNAY-MARENNES 1

Poule B : ENT HTE BREVENNE FOOT/ LA GIRAUDIERE 1
ES TRINITE 2
OULLINS CASCOL 2

EN U17 D2

Montent en D1 :
Poule A : FC STE FOY LES LYON 1
AS BUERS 1 FP : 57 (ne monte pas – régulation)

Poule B : FCP ARBRESLE 1
ST AMPLEPUIS 1 FP : 3,86

Poule C : LIMONEST DARDILLY ST-DIDIER 2
AL MIONS 1 FP : 57,4 (ne monte pas – régulation)

Descendent en D3 :
Poule A : FC CROIX ROUSSIEN 1
BELLEVILLE BEAUJOLAIS FOOT 2
US LOIRE SUR RHONE 1
FC ST-CYR AU MT D'OR 1

Poule B : ENT USEL/MUROISE 1
CBE FEYZIN 1
FC FRANCHEVILLE 1
FC GOAL 2

Poule C : OL RILLIEUX 1
ASVEL 2
AS GREZIEU LA VARENNE 1
US MILLERY VOURLES 3

EN U17 D3

Montent en D2 :
Poule A : FC CHAZAY 1
OL BELLEROCHE (ne monte pas aux lettres – régulation)

Poule B : VILLEURBANNE UNITED FC 1
US VAULX 1

Poule C : ENT SAVIGNY/ASMSP 1
ENT US MONTS/ AS ST MARTIN EN HAUT 1

Poule D : FC SUD OUEST 1
FC STE FOY LES LYON 2

Poule E : ES ST PRIEST 1
FC COLOMBIER SATOLAS 2

Poule F : SC CALUIRE 1
FC LIMONEST DARD ST DIDIER 3 (ne monte pas aux lettres – régulation)

U15

A ce jour, à la lecture des classements provisoires de la Laurafoot nous devrions avoir 1 équipe du Rhône qui descend de U15 R2 et revient au niveau district en U15 D1.

Nous avons deux montées de U15 D1 vers U15 R2 ligue.
Ces deux équipes qui montent aussi en U16 R2 ligue conservent leur place en U15 D1.

Comme nous avons 2 montées de U15 D1 vers U16 R2 ligue et que ces clubs gardent leur place en U15 D1 alors que nous aurions 1 descente de ligue vers D1 nous devrions être amenés à appliquer le principe de régulation à partir du niveau U15 D2.

EN U15 D1

Montent en U15 R2 :
Poule A : FC COLOMBIER SATOLAS 1
Poule B : FC GOAL 1

Montent en U16 R2 :
Poule A : FC COLOMBIER SATOLAS 1
Poule B : FC GOAL 1

Descendent en D2 :
Poule A : AS BUERS 1
FC VENISSIEUX 2
FC PONTCHARRA ST LOUP 1

Poule B : AS CRAPONNE 2
SPORTING NORD ISERE 1
LYON DUCHERE 2

EN U15 D2

Montent en D1 :
Poule A : AS CHANDIEU HEYRIEUX 1
FC GERLAND FP : 5

Poule B : ES ST PRIEST 1
USEL FOOT 1 FP 19 (ne monte pas – régulation)

Poule C : AS MONTCHAT 2
FC VILLEFRANCHE 2 FP : -5

Descendent en D3 :

Poule A : FC MONT BROUILLY 1 (évoluera en D4)
OL ST GENIS LAVAL 2
ENT USVJ/JONS FP : 25 (ne descend pas)

Poule B : CS MEGINAND 1
STADE AMPLEPUISIEN 1
ES LIERGUES 1 FP : 28

Poule C : OL LYONNAIS FEM 4
FC CHASSIEU DECINES 2
US VAULX FP : 33

U15 D3

Montent en D2 :

Poule A : FC ROULE MULATIERE 1
SCBTP 1 (ne monte pas aux lettres – régulation)

Poule B : BRON GD LYON 2
SO PONT DE CHERUY 1

Poule C : AS ECULLY 1
LOSC 1

Poule D : BELLEVILLE FOOT BEAUJOLAIS 2
ENT FC RENEINS VAUX/DENICE ARNAS 1

Descendent en D4 :

Poule A : LIMONEST DARDILLY ST DIDIER 2
US MEYZIEU 3
FC LYON 5
FC CORBAS 1 (descend aux lettres)

Poule B : FC CHASSIEU DECINES 3
SPORTING NORD ISERE 2
SUD LYONNAIS FOOT 2
FC TERNAY 1 (ne descend pas aux lettres)

Poule C : FC STE FOY LES LYON 2
ES CHARLY 1
FC FRANCHEVILLE 1
AS GREZIEU LA VARENNE 1 (descend aux lettres)

Poule D : OL RILLIEUX 1
ENT FCBS/US FORMANS 2
FC LAMURE POULE 1
CS NEUVILLE 2 (ne descend pas aux lettres)

U15 D4

Montent en D3 :

Poule A : BELLEVILLE FOOT BEAUJOLAIS 3
BEAUJOLAIS FOOT 1 (ne monte pas aux lettres – régulation)

Poule B : SC CALUIRE 2
AS ECULLY 2

Poule C : JS IRIGNY 1
AS ST MARTIN EN HAUT 1

Poule D : *US MILLERY VOURLES 4* ne monte pas (bloqué par équipe 3)
FCP ARBRESLE 2
US DES MONTS 1

Poule E : LYON SPORT METROPOLE 1
FC VILLEURBANNE UNITED 1

Poule F : AS PUSIGNAN 1
AS DIEMOZ 1

Poule G : AS MANISSIEUX 1
USEL FOOT 2

ENGAGEMENTS

ARTICLE 2 des Règlements sportifs :

- *2.1.* Depuis la saison 2010/2011, les engagements se font directement sur FOOTCLUBS (championnats, coupes, Foot Diversifié…) ainsi que les demandes d'inactivités. Ces engagements seront à régler lors du premier relevé de compte (septembre/octobre**). Les clubs qui étaient en inactivité doivent envoyer une lettre d'intention à la commission sportive avant le 31.05 pour préciser qu'ils souhaitent participer au prochain championnat. Ils devront ensuite confirmer leur engagement sur FOOTCLUBS. Les clubs qui n'auront pas écrit avant le 31.05 ne pourront pas participer au championnat à l'exception des dernières divisions du DISTRICT. Les clubs qui confirment leur inactivité devront le faire également avant le 31 MAI sachant que le District se chargera d'en aviser la LAuRAFoot.**

- *2.2.* Chaque année, un certain nombre d'équipes sont soit forfait, soit mises en inactivité, soit mises hors championnat. Ces équipes sont automatiquement rétrogradées en division inférieure la saison suivante. Toutefois, certaines équipes ne redémarrent pas forcément l'année suivante, et se manifestent quelques fois deux ans voire trois ans plus tard. Dès lors il sera fait l'application suivante : (vote de l'AG de juin 2005 à ARNAS). Une équipe forfait général, mise en inactivité, mise hors championnat, doit se réinscrire avant le 31 mai par lettre adressée au District de Lyon et du Rhône département commission sportive et des compétitions. C'est cette lettre qui permettra de réintégrer l'équipe directement dans son niveau inférieur. **Si le club ne s'engage pas par écrit avant le 31 mai de l'année de son forfait, inactivité ou déclassement, il ne pourra prétendre pour les saisons suivantes à aucune division à l'exception de la dernière division de District et ce tant en jeunes, qu'en séniors.**

COMMISSION FEMININE ET DE FEMINISATION

Tél **04 72 76 01 10**
feminine@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 12 juin 2023

Présidente : Mme DI RIENZO Lydie **Comité Directeur :** Mr TOUATI Lakhdar
Commission des compétitions féminine : Mrs CATHELAND Michel. FAVRE Gabriel
Commission de féminisation : Mmes DI RIENZO Lydie, PLATROZ Sylvie, VERGUET Mélanie. Mr MONTAGNON Patrice.

MESSAGE TRES IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Michel CATHELAND démissionnaire en fin de saison 2022-2023 .

Voilà c'est mon dernier PV. Je vous quitte après toutes ces années au District avec bien sur un petit pincement au cœur. J'ai fait de mon mieux mais pas facile de contenter tout le monde.
Merci encore aux commissions et secrétariat pour leur aide, un petit plus à Erika, mais plus particulièrement à la commission sportive pour son accompagnement concernant le championnat.
Bonne continuation et bonne chance à mon successeur.
Cordialement et Sportivement
Michel

ENGAGEMENTS :

ARTICLE 2 des Règlements sportifs :

- 2.1. Depuis la saison 2010/2011, les engagements se font directement sur FOOTCLUBS (championnats, coupes, Foot Diversifié…) ainsi que les demandes d'inactivités. Ces engagements seront à régler lors du premier relevé de compte (septembre/octobre). Les clubs qui étaient en inactivité doivent envoyer une lettre d'intention à la commission sportive avant le 31.05 pour préciser qu'ils souhaitent participer au prochain championnat. Ils devront ensuite confirmer leur engagement sur FOOTCLUBS. Les clubs qui n'auront pas écrit avant le 31.05 ne pourront pas participer au championnat à l'exception des dernières divisions du DISTRICT. Les clubs qui confirment leur inactivité devront le faire également avant le 31 MAI sachant que le District se chargera d'en aviser la LAuRAFoot. –

2.2. Chaque année, un certain nombre d'équipes sont soit forfait, soit mises en inactivité, soit mises hors championnat. Ces équipes sont automatiquement rétrogradées en division inférieure la saison suivante. Toutefois, certaines équipes ne redémarrent pas forcément l'année suivante, et se manifestent quelques fois deux ans voire trois ans plus tard. Dès lors il sera fait l'application suivante : (vote de l'AG de juin 2005 à ARNAS). Une équipe forfait général, mise en inactivité, mise hors championnat, doit se réinscrire avant le 31 mai par lettre adressée au District de Lyon et du Rhône département commission sportive et des compétitions. C'est cette lettre qui permettra de réintégrer l'équipe directement dans son niveau inférieur.

FEMININES SENIORS D1 A 11 IDEAL PNEU

Poule Unique **1er :** EV.S. Genas Azieu 2

FEMININES SENIORS D2 A 11

Poule A **1er :** S.C.B.T.P. 1
Poule B **1er :** F.C. Pontcharra St Loup 2

FEMININES SENIORS D1 A 8

Poule A **1er :** F.C. Point du Jour 1
Poule B **1er :** St Pierre Mineurs 1

FEMININES U18 D1 A 11

Match de Barrage pour la montée entre les premiers de chaque poule.
Clubs concernés : Poule A : Vénissieux Fc 1. Poule B : F.C. Bourg Peronnas 2. Résutat 1-3
Bravo aux deux clubs pour leur fairplay et bonne chance à Bourg Peronnas.
Merci au club de Neuville pour son organisation et son acceuil.

Poule A **1er :** Venissieux F.C. 1
Poule B **1er :** Bourg Peronnas 2

FEMININES U18 D1 A 8

Poule Unique ***1er : Lyon Duchère 1***

FEMININES U15 D1 A 11

Poule A **1er :** Villefranche Fc 0
Poule B **1er :** Lyon Football Fc 1

FEMININES U15 D1 A 8

Poule A **1er :** F.C. Bords de Saône 1
Poule B **1er :** Ent. H.T Lyonnais/Hbf 1
Poule C **1er :** Oullins Cascol 1

COUPE DE LYON ET DU RHONE (VIAL)

Finale le samedi 17 juin 2023 à 14H00 au training center OL Stade Gérard Houiller
- **Sud Lyonnais F2023 2** contre **Colombier Satolas 1**

CHAMPIONNAT FEMININ

Le championnat futsal féminin D1 se termine et la commission remercie toutes les équipes pour le bon esprit affiché, ainsi que nos arbitres pour leur disponibilité malgré les nombreux reports.
Afin de gérer au mieux la prochaine saison, la commission vous prie de bien vouloir lui faire part de votre réengagement pour 2023/2024 dans les meilleurs délais.
Nouveaux clubs engagés à ce jour et autorisés par le Président du District, Arsène MEYER :
-Valence, district Drome-Ardèche
-PLCQ, (Unieux) district de la Loire
A cet effet, les rencontres à domicile de ces clubs, ainsi que ceux de Rives, district de l'Isère, devront se dérouler le samedi ou le dimanche, dans la mesure du possible, eu égard au déplacement;
Notez : AG futsal le samedi 2 septembre à 10h au district; votre présence est souhaitable; nous définirons une date pour élaborer le calendrier et noter les coordonnées des responsables.
Dans le cas très probable d'un nombre d'équipes entre 8 et 12, notre championnat devra débuter impérativement au plus tôt (mi-octobre si possible).
Roland Brouat, Président de la Commission.

COMMISSION FOOTBALL D'ENTREPRISE

Tél **04 72 76 01 07**

Réunion du lundi 12 juin 2023

PRESIDENT DELEGUE : JARRY JOEL - 06 18 75 23 87
MEMBRES : CANNIZZARO JUSTIN (06 14 21 11 77) - BATHOL HERVE et SINA LUCIEN

COUPE DLR FOOT ENTREPRISE

FINALE - Coupe Foot Entreprise : UGA Décines C/ PFC Anse : UGA Décines- 2 / PFC ANSE – 1
Cette finale s'est déroulée dans une excellente ambiance – bon comportement sportif des 2 équipes – excellent arbitrage de l'arbitre et Excellente prestation des 2 '' arbitres assistants ''

ASSEMBLEE GENERALE DU DLR

LE 17 JUIN 2023 AU GROUPAMA STADIUM
Obligation aux Clubs à identité Entreprises d'assister à l'AG – US IRA / LYON METROPOLE – sous peine d'amende

ASSEMBLEE GENERALE DE LA COMMISSION FOOT ENTREPRISE

LE MARDI 2O JUIN 2023 à 18H15 – AU DLR. A CETTE OCCASION IL Y AURA LA REMISE DES RECOMPENSES

COMMISSION FUTSAL

04 72 76 01 07
futsal@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 12 juin 2023

Président et membre du Comité Directeur : M. Roland BROUAT
Membres de la commission : M. Lionel POIRIER. M. Bernard LACHAPELLE,J. HERNANDEZ

Les courriers concernant le FUTSAL doivent être adressés par mail à cette commission : futsal@lyon-rhône.fff.fr

AVIS A TOUS LES CLUBS

La saison 2022/2023 s'achève, et avant de dresser un rapport d'activité et le bilan sportif, il est demandé aux clubs qui ne désirent pas s'engager en 2023/2024 de vouloir bien en faire part à la commission dans les meilleurs délais, afin de préparer au mieux la gestion du prochain championnat.

Pour info, la traditionnelle A.G. aura lieu le *Samedi 2 Septembre 2023 à 10 h au district,* avec la remise des fanions aux clubs champions de leur catégorie. Nous reviendrons bien évidemment sur l'ordre du jour de cette A.G.
A NOTER : ***En cas de changement de lieu , date ou horaires , les clubs doivent impérativement utiliser footclubs, la commission ne peut être sollicitée qu'en cas d'extrême nécessité Les horaires réglementaires sont les suivants :***

Vendredi : 18h à 21h45
Samedi : 10h à 21h45
Dimanche : 10h à 19h
Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi : 18h à 21 h

Les zones (rappel)
VERTE *: Jusqu'à 16h le lundi qui précède de 13 jours le dimanche de la rencontre*
ORANGE *: jusqu'à 16h le lundi qui précède de 6 jours le dimanche de la rencontre , accord de l'adversaire obligatoire*
ROUGE *:de 16h le lundi qui précède le dimanche de la rencontre ; modification interdite sauf accord explicite de la commission.*

Les changements de terrain ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire ; il faut l'en informer, ainsi que la commission , l'arbitre et le délégué éventuel.

CHAMPIONNAT MASCULIN

Courriers reçus : FCVB Lu et Transmis

Les Montées et descentes vous seront communiquées le 3/7/ 2023

Le Championnat 2023/2024 débutera : D1 et D2 le 24 septembre 2023
Le 1er Tour du la coupe Nationale : Le 17 septembre 2023
Le 1er Tour des coupes du District : le 17 décembre 2023

DECISIONS COMMISSION DE DISCIPLINE : Le Club de DEPORTI 'VAULX est suspendu à titre conservatoire à partir du 22/5/2023.
Les clubs de ALF et Futsal Vaulx ont l'interdiction d'engager une équipe en coupe de Lyon et du Rhône ainsi que de l'avenir, la saison prochaine.

CHAMPIONNAT FEMININ

Urban Futsal Saint-Etienne : Accord du président pour intégrer le Championnat 2023/2024

Le championnat futsal féminin D1 se termine et la commission remercie toutes les équipes pour le bon esprit affiché, ainsi que nos arbitres pour leur disponibilité malgré les nombreux reports.
Afin de gérer au mieux la prochaine saison, la commission vous prie de bien vouloir lui faire part de votre réengagement pour 2023/2024 dans les meilleurs délais.
Nouveaux clubs engagés à ce jour et autorisés par le Président du District, Arsène MEYER :
-Valence, district Drome-Ardèche
-PLCQ, (Unieux) district de la Loire
A cet effet, les rencontres à domicile de ces clubs, ainsi que ceux de Rives, district de l'Isère, devront se dérouler le samedi ou le dimanche, dans la mesure du possible, eu égard au déplacement;
Notez : AG futsal le samedi 2 septembre à 10h au district; votre présence est souhaitable; nous définirons une date pour élaborer le calendrier et noter les coordonnées des responsables.
Dans le cas très probable d'un nombre d'équipes entre 8 et 12, notre championnat devra débuter impérativement au plus tôt (mi-octobre si possible).
Roland Brouat, Président de la Commission.

CHAMPIONNAT JEUNES

Urban Futsal Saint-Etienne : Accord du président pour intégrer le Championnat U15 & U18 pour la saison 2023/2024.

FINALE CHAMPIONNAT JEUNES
La finale du championnat U18 se jouera le Dimanche 18 JUIN à 15H au gymnase de Sénard 75 rue de Margnolle - 69300 CALUIRE. Elle opposera MARTEL CALUIRE à LYON MOULIN A VENT

La finale du championnat U15 se jouera le Samedi 17 JUIN à 15H au gymnase Longchambon 69 rue Pierre COIGNET 69008 LYON 8. Elle opposera LYON MOULIN A VENT 1 à LYON MOULIN A VENT 2

Un arbitre sera désigné pour chaque rencontre.

COMMISSION FOOT LOISIRS

Tél **04 72 76 01 05**
loisir@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du mardi 13 juin 2023

Président : Mr Gerard Meï
Membres de la commission : Mrs Christian Bourlioux , Patrick Durbiano, Simon Lesniohski, Olivier Robert, Manuel De Oliveira, Jérôme Hernandez

Prochaine réunion le mardi 20/06/2023

RESULTAT JOURNEE FINALE A 8 MASCULIN :
FRANCHEVILLOIS 2
CALUIRE 3
Ex : VERNAISON/ASUL4
5- BELLECOUR 2
6- ST SIMON
7- BRON GRAND LYON
8- PIERRE BENITE
9- BUERS AS
10-EVEIL DE LYON
Vainqueur du challenge Foot Loisir 2022/ 2023 : FRANCHEVILLOIS pour la seconde année consécutive ! Bravo

RESULTAT JOURNEE FINALE A 8 FEMININ :
1- CS REYRIEUX
2- FC TERNAY
3- AS CRAPONNE
Vainqueur du challenge Foot Loisir 2022/2023 : CS REYRIEUX, Bravo

La journée finale foot à 11 se déroulera **le vendredi 16 juin 2023** en nocturne (de 19h à 24 h) **Stade des Marais à Jonage.** 14 équipes seront présentes

CHALLENGE : Les classements paraitront la semaine prochaine
La Finale de coupe Loisir se déroulera le 20/06/2023 au stade TOLA VOLOGE LYON GERLAND 69007 à 20h00
Les finalistes sont MISERIEUX-TREVOUX et MEGINAND 2

IMPORTANT : ***Saison 2023/2024 :*** les fiches de renseignements seront disponibles à partir de la semaine prochaine sur le site du district.

GROUPEMENT BEAUJOLAIS

beaujolais@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du jeudi 8 juin 2023

Présents : S. Boisset - G. Pistol – A. Fezza – D. Combier – F. Bédiat – Z. Benslimane.
Excusés : C. Perrot – G. Sève – C. Robert.

Rappel : les feuilles de festifoot U7 et U9 doivent être envoyées au Groupement par courrier (et non par mail).

L'envoi de feuille de match scannée doit nous parvenir UNIQUEMENT sur le mail du groupement.

ADRESSE POSTALE DU GROUPEMENT : bien mettre les feuilles de match sous enveloppe et inscrire l'adresse comme suit : O.S.VILLEFRANCHE - GROUPEMENT BEAUJOLAIS / 535 avenue Saint Exupéry, 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Pour information : toute équipe absente sur les rencontres du 3 juin sera considérée comme forfait (avec amende concernée).

COMMISSION U7

Christian PERROT tél. 06 73 97 85 99

COMPTE RENDU DE LA JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS LE 10 JUIN A MEYZIEU
Le matin : 17 équipes présentes. Absence de O. Belleroche..
L'après-midi : 16 équipes présentes. Absence de FC Lamure Poule et d'une équipe de Pontcharra St Loup. Une équipe en plus de RC Béligny.
Bon déroulement de cette journée. Les enfants ont participé par rotation aux ateliers d'animation, jeux, structures gonflables et matchs.
Tous les joueurs ont reçu en récompense une médaille, une trousse et un goûter.
Merci à Mathieu, aux éducateurs sur les terrains et à tous les bénévoles pour la gestion du planning et des rotations.
5 clubs n'ont pas participé à cette JND : STADE AMPLEPUISIEN – CHAZAY FC – A.S. LIMAS – O.S. BEAUJOLAIS – A.S. VALSONNE.

COMMISSION U9

Zinedine BENSLIMANE tél. 06 27 11 30 60

COMPTE RENDU DU SAMEDI 13 MAI 2023
Manque feuille d effectif de SUD AZERGUES FOOT (dernier rappel) sur le site de Bully.

COMPTE RENDU DU SAMEDI 3 JUIN :
Feuilles de festifoot reçues :
A BELIGNY : tous présents. Feuilles d'effectifs OK.
A GLEIZE : absence d'une équipe de Belleroche remplacée par une équipe de Gleizé. **Manque feuille d'effectif de Belleroche.**
A ST IGNY DE VERS : absence des 3 équipes de Beaujolais Football. Feuilles d'effectifs OK.
A LIERGUES : tous présents. Feuilles d'effectifs OK.

Feuilles de festifoot non reçues à ce jour : site de CHAZAY – LA TOUR DE SALVAGNY – BELLEVILLE – ST GEORGES.

COMMISSION U11

Gilbert SEVE tél.06 22 82 74 09 - Franck BEDIAT 06 08 60 45 23

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES AU 8 JUIN :
Journée du 3 juin : Sites de CHAZAY et AMPLEPUIS. Nous faire parvenir également un compte rendu de cette journée avant le 22 juin.

COMMISSION U13

Guy PISTOL (responsable championnat et coupe Festival) tél. 06 32 88 07 18
Coupe du Beaujolais : responsable Ahmed FEZZA tél. 06 50 16 23 05

FEUILLES MANQUANTES DE LA JOURNEE DU 3 JUIN :
Sites de CHAZAY et AMPLEPUIS. Nous faire parvenir également un compte rendu de cette journée avant le 22 juin.

La dernière permanence du Groupement Beaujolais aura lieu le jeudi 22 juin.

Vous pouvez déjà noter la date de la prochaine assemblée générale du groupement Beaujolais prévue le vendredi 1er septembre 2023 à 19 h 30, salle de spectacle de La Tour de Salvagny, allée de La Mairie.

GROUPEMENT BREVENNE

brevenne@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du mardi 13 juin 2023

Présents : Denis Contamin, Marc Bayet, Dylan Tardy, Christian Collet, Jérôme Pouzadoux, Hadi Laribi, Christophe Laval

Les permanences du Groupement Brévenne se déroulent le mardi de 18h30 à 19h30
Groupement Brévenne 6 rue Jules Verne 69630 CHAPONOST
Mails : brevenne@lyon-rhone.fff.fr et brevenne-pdt@lyon-rhone.fff.fr

PRESIDENT

Marc BAYET

L'Assemblée Générale du Groupement Brévenne se déroulera à Vourles le samedi 9 Septembre à 9h00.

Les permanences du Groupement Brévenne reprendront le mardi 29 Août ; pensez à inscrire le plus tôt possible vos équipes pour la saison 2023-2024 ! A ce propos, quelques rappels :

- Les inscriptions effectuées en Coupes à 11 de Groupement ne deviennent effectives qu'en cas d'élimination de la Coupe de Lyon et du Rhône (jusqu'en 32° finale).
- Dans la catégorie U13, les équipes 1 sont, sauf demande explicite, automatiquement inscrites au Festival U13 et ce gratuitement. Les équipes éliminées lors des deux premiers tours du Festival sont reversées en Coupe Brévenne.

La reprise aura lieu le 16 Septembre en U13 (Coupe et Festival U13) et le 23 Septembre en U7, U9 et U11.

Tous les membres du Groupement se joignent à moi pour vous souhaiter à tous d'excellentes vacances bien méritées. A la saison prochaine !

COMMISSION U13

Christian COLLET et Jérôme POUZADOUX

Résultats de la finale coupe BREVENNE le Dimanche 11 juin 2023 à Vourles à 10h

1ER CASCOL 3 6 points
2ème HAUTE BREVENNE 1 5 points
3ème CASCOL 2 4 points
4ème MILLERY VOURLES 3 1 point
(sous réserve de validation par la commission des règlements)

Merci à toutes les équipes pour leur bonne participation. Merci également au club de MILLERY VOURLES pour leur excellent accueil et leur bonne organisation.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous d'excellentes vacances pour nous retrouver tous en pleine forme pour animer la saison prochaine le sport qui nous est cher : LE FOOTBALL

COMMISSION COUPES A 11

Marc BAYET

Nous remercions l'US MILLERY VOURLES pour le prêt de ses installations, son accueil et sa parfaite organisation à l'occasion des finales U15 gagnée par SAINTE FOY LES LYON 1 et U17 gagnée par SC GARON 2.

GROUPEMENT SAONE METROPOLE

Tél **04 78 98 04 55**
saonemetropole@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 12 juin 2023

Présents : ALBEROLA Jean Jacques, NOYERIE Patrick, POINT Jean Philippe

Groupement Saône Métropole - 183 route de Genay, 01600 PARCIEUX (Permanence le lundi de 18H00 à 19H30)

SECRETARIAT

Courier des clubs : US VAULX : Plateau U11
FC MENIVAL : Feuille de match U11
US VAULX : Feuilles de match
EVEIL DE LYON : Feuilles d'effectifs

COMMISSION DES COUPES

COUPE MAURICE PACARD : FC CROIX ROUSSIEN vainqueur 6-1

COUPE U17 JEAN LARGE – ½ FINALES : ENTENTE SAONE MONT D'OR/CS REYRIEUX vainqueur 3-1

COUPE U15 CH. LARIVIERE : EVEIL DE LYON 1 vainqueur 3-1 aux TAB (1-1)

Remerciements : Le groupement Saône Métropole tient à remercier le club du GOAL FC et ses bénévoles pour la qualité de l'accueil et la mise à disposition des installations.
Nous remercions également les délégués, arbitres et joueurs pour leurs prestations qui ont rendu possible la réussite de cette journée.

COMMISSION U13

Coupes

Résultats des Finales : En coupe Coupe ANAYA, le vainqueur est **OLYMPIQUE DE VAULX 1**
En Coupe LARGE, le vainqueur est **EVEIL DE LYON 2**

Le groupement Saône Métropole tient à remercier le club de l'Olympique Sathonay pour la qualité de l'accueil et la mise à disposition des installations qui ont contribué à la réussite de cette journée de Finales U13.

Championnat : Les responsables de plateaux U13 des journées Finales sont priés de nous envoyer par mail un résumé succinct (Nombre d'équipes présentes et ressenti de cette journée) ainsi que le tableau excel complété.

Feuilles de match manquantes :

Journée 8 du 29/04/2023 :
Poule B : BORDS DE SAONE 3 – VAULX OLYMPIQUE 3
Poule C : CALUIRE SP.C 2 – ECULLY AS 3
Poule F : CALUIRE SP.C 4 – EVEIL DE LYON 5
Poule I : FC VAULX 4 – AV.S GENAY 2

Journée 9 du 06/05/2023 :
Poule A : GOAL FC 4 – MENIVAL FC 2
Poule B : VAULX OLYMPIQUE 3 – GOAL FC 5
FC LIMONEST 3 – MENIVAL FC 1
Poule D : GOAL FC 10 – VAULX OLYMPIQUE 4
Poule E : GOAL FC 7 – CS REYRIEUX/ST DIDIER 1
Poule I : LYON CROIX ROUSSE F.4 – EVEIL DE LYON 6

Journée 10 du 13/05/2023 :
Poule B : BORDS DE SAONE 3 – MENIVAL FC 1
Poule C : GOAL FC 9 – ECULLY AS 3
Poule G : LYON LA DUCHERE 4 – OLYMPIQUE SATHONAY 1
Poule H : GOAL FC 6 – LYON CROIX ROUSSE F.4
Poule I : OLYMPIQUE SATHONAY 2 – AV.S GENAY 2

COMMISSION U11

Les responsables de plateaux U11 des journées Finales sont priés de nous envoyer par mail un résumé succinct (Nombre d'équipes présentes et ressenti de cette journée) ainsi que le tableau Excel complété.

Feuilles de match manquantes :

3ème Phase

Journée 1 du 28/01/2023 :
C102 (GOAL)
D101 (Martel)
E103 (GOAL)
F101 (Ecully)

Journée 2 du 25/02/2023 :
D201 (Sathonay)
D202 (US Vaulx)

Journée 3 du 04/03/2023 :
A304 (GOAL)
F301 (GOAL)

4ème Phase

Journée 2 du 29/04/2023 :
A201 (FC Vaulx)
A202 (Bords de Saône)
B201 (Saint Cyr)
B203 (GOAL)
B204 (FC Vaulx)
D202 (US Vaulx)

E204 (Ménival)
F203 (GOAL)

Journée 3 du 13/05/2023 :

A303 (FC Vaulx)
A304 (GOAL FC)
C301 (LIMONEST)
C302 (MENIVAL)
C304 (FC CROIX ROUSSIEN)
D302 (GOAL FC)
E303 (CHEMINOTS DE VAISE)
E304 (LYON CROIX ROUSSE)
F304 (EVEIL DE LYON)

COMMISSION U7

Journée Nationale des débutants
Matin : ***Tous les clubs présents.***
EVEIL DE LYON, 18 équipes inscrites, 13 équipes présentes. GOAL FC, 7 équipes inscrites, 5 équipes présentes.

Après-midi : ***3 Clubs absents.***
ECULLY 2 équipes, US FORMANS 1 équipe. CS REYRIEUX 1 équipe.

GROUPEMENT LYON METROPOLE

Tél **04 78 84 18 48**
lyonmetropole@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 12 juin 2023

GROUPEMENT LYON-METROPOLE - Boite Postale 12233 – 69607 VILLEURBANNE cedex
Siège : 93 rue du 4 aout – 69100 VILLEURBANNE **Tél / Fax : 04.78.84.18.48 - Mail : lyonmetropole@lyon-rhone.fff.fr**

SECRETARIAT

Mme Christine BLANCHARD /Jean-François BLANCHARD

La JND a clôturée la saison 2022-2023.

Pour la saison prochaine nous recherchons un club pour l'accueil de l'AG de groupement le jeudi 7 septembre à 18h30, merci de nous faire l'offre.

COMMISSION U13

Présent : Mr Olivier FARGET (u13glm@yahoo.fr)

Plateaux journées finales de fin de saison : Réception des feuilles de matchs et compte-rendu.
- **Poule 1** : **AS BRON GRAND LYON** : Compte rendu reçu par mail le 06/06/2023, en attente des feuilles de matchs.
- **Poule 2** : **ES TRINITE** : Compte rendu reçu par mail le 06/06/2023, en attente des feuilles de matchs.
- **Poule 3** : **VENISSIEUX FC** : Compte rendu reçu par mail le 07/06/2023, en attente des feuilles de matchs.
- **Poule 4** : **SC BRON TERRAILLON LA PERLE :** Compte rendu reçu par mail le 07/06/2023, en attente des feuilles de matchs.
- **Poule 5** : **VILLEURBANNE-UNITED FC :** Compte rendu reçu par mail le 08/06/2023, en attente des feuilles de matchs.
- **Poule 6** : **US MEYZIEU** : Feuilles de matchs et compte rendu non reçu au 13/06/2023.
- **Poule 7** : **FC LYON :** Compte rendu reçu par mail le 6/06/2023, avec copie de feuille de match par mail.

- **Poule 8** : **UGA DECINES** : Feuilles de matchs et compte rendu reçu le 13/06/2023.
- **Poule 9** : **ASVEL** : Compte rendu reçu par mail le 8/06/2023, en attente des feuilles de matchs.

Concernant les équipes absentes sur les différents sites, on recense : FC GERLAND 1 / ES CHARLY 1 / SC BRON TERRAILLON LA PERLE 4 / ES CHARLY 2 / AS MONTCHAT 7 / AS ALGERIENNE VILLEURBANNE 1 / VENISSIEUX FC 10 / AS MONTCHAT 6.

Feuilles de matchs manquantes : 2ème rappel - Feuilles de matches à faire parvenir au Groupement avant application de l'article 7.02-70.3 des règlements page 110 de l'annuaire :
Poule A : Journée 9 : Match 25541561 : FC LYON 6 – CDFC CHASSIEU-DECINES 3
Poule I : Journée 9 : Match 25541803 : FC LYON 9 – OLYMPIQUE DE PIERRE-BENITE 1

COMMISSION U11

Présent : Mme Blanc Séverine (u11glm@laposte.net)

PETIT COMPTE RENDU SUR LES POULES FINALES DU 3 & 4 JUIN
Sur les 14 sites désignés, 75% nous ont fait un retour.
Sur les 75% reçu seul le CS LYON 8eme n'apprécie pas la formule (trop complexe et pas assez d'explications sur l'organisation). Tout a été fourni en amont par le GLM. (Bien lire la boite mail officielle du club)
L'AS ALGERIENNE à déclarer forfait 48h avant pour recevoir cette poule privant 7 équipes de jouer.
Les autres clubs ayant répondus sont satisfaits dans l'ensemble.
En attente de retour : *MONTCHAT / GERLAND / CHASSIEU DECINES*

Concernant les équipes absentes sur les différents sites, on recense :
OL 1 / GERLAND 3 / ***TRINITE 3 / TRINITE 4 / TRINITE 6 / TRINITE 7*** */ MONTCHAT 3 / ASVEL 4 / ASVEL 5 / SCBTP 2 / SCBTP 4 / CS LYON 8eme 2 / MEYZIEU 6 / FCL 12 / AS ALGERIENNE 1*
Ces équipes sont amendées d'un FORFAIT.
De plus, lors de la saison 2023/2024 elles seront rétrogradées d'une poule dès la 1ere phase en septembre.

Ceci était le dernier PV de la saison 2022/2023. La commission U11 et les membres du GLM vous souhaitent d'agréables vacances d'été. Rdv en Septembre

COMMISSION U7

Responsable : C. MOUNIER glmu7@free.fr

Retour sur la JND a l'O. LYONNAIS
Nous avons eu sur la journée plus de 60 équipes pour notre groupement qui ont toutes participées à des matchs ; des jeux et animations ainsi que les structures gonflables. Tous, les enfants sont repartis avec le sourire, une médaille souvenir ; une trousse dotation FFF ainsi qu'une petite collation.
Clubs absents à cette manifestation ce qui est dommageable pour les enfants : *ES TRINITE -VILL UNITED.*

Bonne fin de saison, ensuite les vacances et l'on se retrouve en septembre.

GROUPEMENT VALLEE DU RHONE

Tél **04 72 76 01 09**
valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du mardi 13 juin 2023

Membres : E.MONTEIL - A. MONTEIL — M. FOREST - O. MONTEIL – E. CHAMOT– B. CAPOGROSSI
Absents : - JJ. ETCHEVERRY

Adresse : Groupement Vallée du Rhône (District de Lyon et du Rhône), 30 Allée Pierre de Coubertin, 69007 LYON
Mail : valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr **Tel : 04 72 76 01 09 uniquement le mardi de 17 H 00 à 19 H 00**

PRESIDENCE

Evelyne Monteil : 06 30 34 70 70 - Mail : valleedurhone-pdt@lyon-rhone.fff.fr

Info : ***l'assemblée générale du groupement vallée du Rhône aura lieu le 08 septembre à 19 h 00 à St Bonnet de Mure Salle de la Charpenterie - Place Ferlet route d'Azieu - 69720 St Bonnet de Mure***

Félicitation aux clubs inscrits à la JND du samedi 10 juin, seules 2 équipes absentes sur les 71 inscrites.
Nos permanences s'arrêteront le 20 juin 2023 nous restons disponibles sur le mail du groupement. Nous reprendrons le 04 sept.
Pensez à faire vos inscriptions pour que nous puissions vous présenter les poules U13 lors de l'assemblée générale.
Les inscriptions en coupe à 11 sont obligatoires pour participer ainsi que pour la coupe U13 du groupement pensez à le faire en même temps que la coupe du Rhône ou votre championnat.

Courrier-messagerie : **Sud Lyonnais** : Bien noté
Corbas : journée accueil des U6/U7 nous retenons votre candidature

Le groupement félicite les clubs de :
ACH pour leur finale U 15 coupe de Lyon et du Rhône
Le SNI qui jouera la finale senior coupe de Lyon et du Rhône
Colombier et Sud Lyonnais qui joueront la finale coupe Vial en féminine

COMMISSION U13

Jean Jacques Etcheverry : 06 50 33 66 44
Olivier Monteil : 06 29 39 15 37

Feuilles du plateau finale du 03/06/23 non parvenues à ce jour si non parvenues le 20/06 club recevant amendé
Poule D Colombier 2
Poule G Manissieux 2
Poule H Pays Viennois 2
Poule I Ozon 2
Poule J Muroise 4
Nous vous avions demandés au moins un compte rendu de la journée avec les présents et les absents

COMMISSION U10/U11

Michel Forest : 04 78 73 90 27 – 06 21 46 76 26

Feuilles de plateaux non parvenues.
Journée du 3 juin : ASC Saint-Priest – FC La Sevenne – AS Rhodanienne – CS Ozon – AS Muroise – SC La Revolée.

COMMISSION U8/U9

Michel Forest : 04 78 73 90 27 – 06 21 46 76 26

Feuilles de plateaux non parvenues.
Journée du 3 juin : U8-U9 : SN Isère.

COMMISSION U7

Éric CHAMOT : 06.58.55.24.57.

JOURNEE D'ACCUEIL :
La journée se déroulera le samedi 23 septembre 2023.
C'est le club du F.C. CORBAS qui recevra la manifestation.
Elle se déroulera comme l'année dernière avec un système de roulement par vague avec une partie le matin et une autre partie l'après-midi.

RENCONTRES ET DESIGNATIONS

WEEK-END DU 16 AU 18 JUIN 2023

Désignations par poule

Coupe De Lyon Du Rhone Seniors / Phase Unique **Poule Unique** **75**

Samedi **17/06/2023** **18H30**

25836521 60525.1 (S REG3) O. De Belleroche 1 - Sporting Nord Isere 1 (S REG3) Stade Gerard Houillier 1 à DECINES CHARPIEU

Arbitre centre	BRAISAZ Julien	2548634131	58 km
Arbitre assistant 1	MOLINO Vincenzo	2578617906	21 km
Arbitre assistant 2	MEHIAOUI Mohamed	2558636852	29 km
Arbitre remplaçant	LANDY Olivier	2500536213	34 km
Arbitre assistant sup / vidéo 1			
Délégué principal	BENDJEDDOU Mourad	2520246748	14 km

Coupe Vial Feminine / Phase Unique **Poule Unique** **222**

Samedi **17/06/2023** **14H**

25838433 60536.1 (FEMD1A11) Sud Lyonnais F 2013 2 - Colombier-Satolas Fc 1 (FEMD1A11) Stade Gerard Houillier 1 à DECINES CHARPIEU

Arbitre centre	FOREST Antoine	2545397441	9 km
Arbitre assistant 1	HENRY Thomas	2546490176	11 km
Arbitre assistant 2	PISCAGLIA Axel	2528717413	52 km
Délégué principal	BOUVARD Nathalie	9602293800	10 km

Coupe Foot Loisir A 11 / Phase Unique **Poule Unique** **233**

Mardi **20/06/2023** **20H15**

25844359 60556.1 (FL11) Miserieux Trevoux 1 - C.S Meginand 2 (FL11) Complexe Sportif De Fétan 3 à TREVOUX

Arbitre centre			
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			

Finale Championnat U18 Futsal / Phase U **Poule O** **3319**

Dimanche **18/06/2023** **15H**

25845922 60558.1 (FUTSU18) Martel Caluire As 1 - Lyon Moulin A Vent 1 (FUTSU18) Gymnase Charles Senard à CALUIRE ET CUIRE

Arbitre centre	FERGATI Mohamed	2599862460	35 km
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			
Délégué principal			

Finale Championnat U15 Futsal / Phase U **Poule O** **3318**

Samedi **17/06/2023** **15H**

25845921 60557.1 (FUTSU15) Lyon Moulin A Vent 1 - Lyon Moulin A Vent 2 (FUTSU15) Gymnase Longchambon à LYON

Arbitre centre	FERGATI Mohamed	2599862460	32 km
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			
Délégué principal			

Désignations par poule

Barrage U18 R1 / Acc Cn U19 / Phase 1	Poule Unique	497

Dimanche 18/06/2023 15H30

25845143	26049.1	(U18 R1) Montferrand A.S 1- St Priest As 1 (U18 R1)	Parc Des Sports Antonin Chastel1 à THIERS

Barrage U16 R1 / Acc Cn U17 / Phase 1	Poule Unique	498

Dimanche 18/06/2023 13H

25845144	26050.1	(U16 R1) St-Priest 2 - Domtac Fc 1 (U16 R1)	Parc Des Sports Antonin Chastel1 à THIERS

AMENDES ADMINISTRATIVES

FRAIS DE DELEGATIONS

Club : 500080 OLYMPIQUE LYONNAIS

Dossier : 21144163 du 08/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	26	GLM Forfait U11				
Décision :	26	GLM Forfait U11	05/06/2023	05/06/2023		20,00€

Club : 500081 A.S.UNIV. LYON

Dossier : 21144175 du 08/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	23	GLM Licence manquante U11				
Décision :	23	GLM Licence manquante U11	05/06/2023	05/06/2023		5,00€

Dossier : 21144177 du 08/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	22	GLM Licence manquante U13				
Décision :	22	GLM Licence manquante U13	05/06/2023	05/06/2023		5,00€

Club : 500124 A.S. VILLEURBANNE EV. LYONNAIS

Dossier : 21141369 du 06/06/2023 Coupe L.Guichard Glm Seniors/ Phase Unique Poule Unique 25837318 03/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match				
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	05/06/2023	05/06/2023		30,00€

Dossier : 21144195 du 08/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	23	GLM Licence manquante U11				
Décision :	23	GLM Licence manquante U11	05/06/2023	05/06/2023		10,00€

Club : 504303 U.S. MAJOLAINE MEYZIEU

Dossier : 21144164 du 08/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	26	GLM Forfait U11				
Décision :	26	GLM Forfait U11	05/06/2023	05/06/2023		20,00€

Dossier : 21144166 du 08/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	157	GLM Feuille non parvenue en FA				
Décision :	157	GLM Feuille non parvenue en FA	05/06/2023	05/06/2023		50,00€

Club : 504416 ENT.S. CHARLY F.

Dossier : 21144169 du 08/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	26	GLM Forfait U11				
Décision :	26	GLM Forfait U11	05/06/2023	05/06/2023		20,00€

Dossier : 21144171 du 08/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	22	GLM Licence manquante U13				
Décision :	22	GLM Licence manquante U13	05/06/2023	05/06/2023		5,00€

Club : 504445 C.S. VERPILLIERE

Dossier : 21140880 du 05/06/2023 Finale Championnat Seniors D1/ Phase Unique Poule Unique 25841064 03/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	124	Frais de délégation				
Décision :	124	Frais de délégation	05/06/2023	05/06/2023		29,50€

Club : 504563 C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON

Dossier :	21140882	du	05/06/2023	Finale Championnat Seniors D1/ Phase Unique	Poule Unique	25841064	03/06/2023
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			05/06/2023	05/06/2023		29,50€

Club : 504621 A. MINEURS ST PIERRE LA PALUD

Dossier :	21141926	du	06/06/2023	Coupe Monts Lyonnais Brevenne/ Phase Unique	Poule Unique	25825867	04/06/2023
Personne :				DIS - DISCIPLINE			
Motif :	191	Frais d'Arbitrage			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage			05/06/2023	05/06/2023		117,00€

Club : 504723 F.C. VAULX EN VELIN

Dossier :	21143912	du	08/06/2023	Futsal D2/ Phase Unique	Poule A	24607848	23/04/2023
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	20	Feuille De Match Non Parvenue			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	20	Feuille de match non parvenue			05/06/2023	05/06/2023		150,00€

Club : 504739 FEYZIN C. BELLE ET.

Dossier :	21144219	du	08/06/2023				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	157	GLM Feuille non parvenue en FA			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	157	GLM Feuille non parvenue en FA			05/06/2023	05/06/2023		100,00€
Dossier :	21144260	du	08/06/2023				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	192	Feuille de match non parvenue U11F			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	192	Feuille de match non parvenue U11F			05/06/2023	05/06/2023		50,00€

Club : 505605 F.C. LYON FOOTBALL

Dossier :	21141385	du	06/06/2023	Coupe Glm U17/ Phase Unique	Poule Unique	25837334	03/06/2023
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match			05/06/2023	05/06/2023		15,00€
Dossier :	21144056	du	08/06/2023				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	138	GLM Feuille incomplète U9			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	138	GLM Feuille incomplète U9			05/06/2023	05/06/2023		5,00€
Dossier :	21144058	du	08/06/2023				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	135	GLM Forfait U9			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	135	GLM Forfait U9			05/06/2023	05/06/2023		20,00€
Dossier :	21144064	du	08/06/2023				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	23	GLM Licence manquante U11			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11			05/06/2023	05/06/2023		10,00€
Dossier :	21144068	du	08/06/2023				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	157	GLM Feuille non parvenue en FA			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	157	GLM Feuille non parvenue en FA			05/06/2023	05/06/2023		50,00€
Dossier :	21144259	du	08/06/2023				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	192	Feuille de match non parvenue U11F			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	192	Feuille de match non parvenue U11F			05/06/2023	05/06/2023		50,00€

Club : 514696 J.S. IRIGNY

Dossier : 21144172 du 08/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	23	GLM Licence manquante U11				
Décision :	23	GLM Licence manquante U11	05/06/2023	05/06/2023		5,00€

Club : 516290 AM.S. DE DIEMOZ

Dossier : 21141938 du 06/06/2023 Coupe Gvr Seniors/ Phase Unique Poule Unique 25836500 03/06/2023

Personne : DIS - DISCIPLINE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	191	Frais d'Arbitrage				
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	05/06/2023	05/06/2023		117,00€

Club : 517784 ST. AMPLEPUISIEN

Dossier : 21141367 du 06/06/2023 Coupe Des Vignerons Beaujolais/ Phase Unique Poule Unique 25838607 04/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match				
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	05/06/2023	05/06/2023		15,00€

Dossier : 21141383 du 06/06/2023 Coupe Beaujolais U17/ Phase Unique Poule Unique 25813288 03/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match				
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	05/06/2023	05/06/2023		15,00€

Dossier : 21141929 du 06/06/2023 Coupe Beaujolais U17/ Phase Unique Poule Unique 25813288 03/06/2023

Personne : DIS - DISCIPLINE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	191	Frais d'Arbitrage				
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	05/06/2023	05/06/2023		72,00€

Club : 518951 F.C. DU ROULE MULATIERE

Dossier : 21144218 du 08/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	157	GLM Feuille non parvenue en FA				
Décision :	157	GLM Feuille non parvenue en FA	05/06/2023	05/06/2023		100,00€

Club : 519579 A.S. ST MARTIN EN HAUT

Dossier : 21141925 du 06/06/2023 Coupe Monts Lyonnais Brevenne/ Phase Unique Poule Unique 25825867 04/06/2023

Personne : DIS - DISCIPLINE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	191	Frais d'Arbitrage				
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	05/06/2023	05/06/2023		117,00€

Club : 520066 LYON - LA DUCHERE

Dossier : 21144262 du 08/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	187	Forfait U11F				
Décision :	187	Forfait U11F	05/06/2023	05/06/2023		20,00€

Club : 523483 A.S. DE MONTCHAT LYON

Dossier : 21144002 du 08/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	138	GLM Feuille incomplète U9				
Décision :	138	GLM Feuille incomplète U9	05/06/2023	05/06/2023		5,00€

Dossier : 21144008 du 08/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	26	GLM Forfait U11				
Décision :	26	GLM Forfait U11	05/06/2023	05/06/2023		20,00€

Dossier : 21144012 du 08/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	22	GLM Licence manquante U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	22	GLM Licence manquante U13	05/06/2023	05/06/2023		10,00€

Dossier : 21144020 du 08/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	157	GLM Feuille non parvenue en FA	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	157	GLM Feuille non parvenue en FA	05/06/2023	05/06/2023		200,00€

Club : 523960 ET.S. TRINITE LYON

Dossier : 21144035 du 08/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	138	GLM Feuille incomplète U9	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	138	GLM Feuille incomplète U9	05/06/2023	05/06/2023		5,00€

Dossier : 21144036 du 08/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	135	GLM Forfait U9	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	135	GLM Forfait U9	05/06/2023	05/06/2023		40,00€

Dossier : 21144041 du 08/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	26	GLM Forfait U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	26	GLM Forfait U11	05/06/2023	05/06/2023		20,00€

Dossier : 21144045 du 08/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	23	GLM Licence manquante U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11	05/06/2023	05/06/2023		5,00€

Dossier : 21144048 du 08/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	157	GLM Feuille non parvenue en FA	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	157	GLM Feuille non parvenue en FA	05/06/2023	05/06/2023		50,00€

Club : 524120 F.C. LA GIRAUDIERE BRUSSIEU

Dossier : 21141922 du 06/06/2023 Coupe Ballandras Brev Seniors/ Phase Unique Poule Unique 25825868 04/06/2023

Personne : DIS - DISCIPLINE

Motif :	191	Frais d'Arbitrage	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	05/06/2023	05/06/2023		117,00€

Club : 525631 AM.LAIQ. MIONS

Dossier : 21144316 du 08/06/2023 U20 D1/ Phase Unique Poule A 24545935 21/05/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	25	Feuille Match Arrivee Hors Delai	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	25	Feuille de match hors délai	05/06/2023	05/06/2023		20,00€

Club : 526195 A.S. GREZIEU LA VARENNE

Dossier : 21141923 du 06/06/2023 Coupe Ballandras Brev Seniors/ Phase Unique Poule Unique 25825868 04/06/2023

Personne : DIS - DISCIPLINE

Motif :	191	Frais d'Arbitrage	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	05/06/2023	05/06/2023		117,00€

Club : 526565 DOMTAC FC

Dossier : 21141387 du 06/06/2023 Coupe Beaujolais U15/ Phase Unique Poule Unique 25813287 03/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	05/06/2023	05/06/2023		15,00€

Dossier : 21141927 du 06/06/2023 Coupe Beaujolais U15/ Phase Unique Poule Unique 25813287 03/06/2023

Personne : DIS - DISCIPLINE

Motif :	191	Frais d'Arbitrage	Date d'effet	Date de fin		Montant

						Fin récidive
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	05/06/2023	05/06/2023		72,00€

Club : 526814 A.S. BELLECOUR PERRACHE LYON

Dossier : 21144212 du 08/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	27	GLM Forfait U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	27	GLM Forfait U13	05/06/2023	05/06/2023		20,00€

Dossier : 21144214 du 08/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	157	GLM Feuille non parvenue en FA	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	157	GLM Feuille non parvenue en FA	05/06/2023	05/06/2023		150,00€

Club : 528363 SPORTING NORD ISERE

Dossier : 21141386 du 06/06/2023 Coupe Gvr U17/ Phase Unique Poule Unique 25836501 03/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	99	sanction et amende annulée	05/06/2023	05/06/2023		,00€

Dossier : 21141940 du 06/06/2023 Coupe Gvr U17/ Phase Unique Poule Unique 25836501 03/06/2023

Personne : DIS - DISCIPLINE

Motif :	191	Frais d'Arbitrage	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	05/06/2023	05/06/2023		72,00€

Club : 532336 A.S. ALGERIENNE VILLEURBANNE

Dossier : 21144158 du 08/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	135	GLM Forfait U9	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	135	GLM Forfait U9	05/06/2023	05/06/2023		20,00€

Club : 533109 F.C. GERLAND LYON

Dossier : 21144139 du 08/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	138	GLM Feuille incomplète U9	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	138	GLM Feuille incomplète U9	05/06/2023	05/06/2023		5,00€

Dossier : 21144142 du 08/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	135	GLM Forfait U9	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	135	GLM Forfait U9	05/06/2023	05/06/2023		20,00€

Dossier : 21144144 du 08/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	26	GLM Forfait U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	26	GLM Forfait U11	05/06/2023	05/06/2023		20,00€

Dossier : 21144147 du 08/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	22	GLM Licence manquante U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	22	GLM Licence manquante U13	05/06/2023	05/06/2023		5,00€

Dossier : 21144148 du 08/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	157	GLM Feuille non parvenue en FA	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	157	GLM Feuille non parvenue en FA	05/06/2023	05/06/2023		50,00€

Club : 533363 ENT.S. ST PRIEST

Dossier : 21143904 du 08/06/2023 Seniors D3/ Phase Unique Poule F 24545751 23/04/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	20	Feuille De Match Non Parvenue	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	20	Feuille de match non parvenue	05/06/2023	05/06/2023		150,00€

Club : 541589 MENIVAL F.C.

Dossier : 21144269 du 08/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	188	Feuille incomplète U11F	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	188	Feuille incomplète U11F	05/06/2023	05/06/2023		5,00€

Club : 548245 O.S. BEAUJOLAIS

Dossier : 21143907 du 08/06/2023 U20 D2/ Phase Unique Poule B 25181860 22/04/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	20	Feuille De Match Non Parvenue	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	20	Feuille de match non parvenue	05/06/2023	05/06/2023		150,00€

Club : 551384 BELLEVILLE FOOTBALL BEAUJOLAIS

Dossier : 21141928 du 06/06/2023 Coupe Beaujolais U15/ Phase Unique Poule Unique 25813287 03/06/2023

Personne : DIS - DISCIPLINE

Motif :	191	Frais d'Arbitrage	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	05/06/2023	05/06/2023		72,00€

Dossier : 21141930 du 06/06/2023 Coupe Beaujolais U17/ Phase Unique Poule Unique 25813288 03/06/2023

Personne : DIS - DISCIPLINE

Motif :	191	Frais d'Arbitrage	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	05/06/2023	05/06/2023		72,00€

Club : 553248 A. S. BRON GRAND LYON

Dossier : 21144198 du 08/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	23	GLM Licence manquante U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11	05/06/2023	05/06/2023		5,00€

Dossier : 21144201 du 08/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	157	GLM Feuille non parvenue en FA	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	157	GLM Feuille non parvenue en FA	05/06/2023	05/06/2023		50,00€

Club : 553724 HAUTE BREVENNE FOOTBALL

Dossier : 21144315 du 08/06/2023 U17 D1/ Phase Unique Poule B 24546329 20/05/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	25	Feuille Match Arrivee Hors Delai	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	25	Feuille de match hors délai	05/06/2023	05/06/2023		20,00€

Club : 553777 U. S. VILLETTE D'ANTHON - JANNEYRIAS

Dossier : 21141941 du 06/06/2023 Coupe Gvr U17/ Phase Unique Poule Unique 25836501 03/06/2023

Personne : DIS - DISCIPLINE

Motif :	191	Frais d'Arbitrage	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	05/06/2023	05/06/2023		72,00€

Club : 553949 C. S. LYON 8

Dossier : 21144159 du 08/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	26	GLM Forfait U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	26	GLM Forfait U11	05/06/2023	05/06/2023		20,00€

Club : 560524 OLYMPIQUE CLUB DE PIERRE-BENITE

Dossier : 21144160 du 08/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	26	GLM Forfait U11				
Décision :	26	GLM Forfait U11	05/06/2023	05/06/2023		20,00€

Dossier : 21144162 du 08/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	157	GLM Feuille non parvenue en FA				
Décision :	157	GLM Feuille non parvenue en FA	05/06/2023	05/06/2023		50,00€

Club : 563791 HAUTS LYONNAIS

Dossier : 21144267 du 08/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	187	Forfait U11F				
Décision :	187	Forfait U11F	05/06/2023	05/06/2023		20,00€

Club : 580984 SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013

Dossier : 21141397 du 06/06/2023 Coupe Gvr U15 Mejean/ Phase Unique Poule Unique 25836506 03/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match				
Décision :	99	sanction et amende annulée	05/06/2023	05/06/2023		,00€

Dossier : 21141942 du 06/06/2023 Coupe Gvr U15 Mejean/ Phase Unique Poule Unique 25836506 03/06/2023

Personne : DIS - DISCIPLINE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	191	Frais d'Arbitrage				
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	05/06/2023	05/06/2023		72,00€

Club : 581381 F. C. COLOMBIER-SATOLAS

Dossier : 21141372 du 06/06/2023 Coupe Gvr Seniors/ Phase Unique Poule Unique 25836500 03/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match				
Décision :	99	sanction et amende annulée	05/06/2023	05/06/2023		,00€

Dossier : 21141937 du 06/06/2023 Coupe Gvr Seniors/ Phase Unique Poule Unique 25836500 03/06/2023

Personne : DIS - DISCIPLINE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	191	Frais d'Arbitrage				
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	05/06/2023	05/06/2023		117,00€

Dossier : 21141943 du 06/06/2023 Coupe Gvr U15 Mejean/ Phase Unique Poule Unique 25836506 03/06/2023

Personne : DIS - DISCIPLINE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	191	Frais d'Arbitrage				
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	05/06/2023	05/06/2023		72,00€

Club : 581465 CLUB SPORTIF VIENNE FOOTBALL 1955

Dossier : 21144314 du 08/06/2023 U15 D4/ Phase Unique Poule C 25164552 20/05/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	25	Feuille Match Arrivee Hors Delai				
Décision :	25	Feuille de match hors délai	05/06/2023	05/06/2023		20,00€

Club : 582103 VILLEURBANNE UNITED F.C.

Dossier : 21144155 du 08/06/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	135	GLM Forfait U9				
Décision :	135	GLM Forfait U9	05/06/2023	05/06/2023		20,00€

Dossier : 21144156 du 08/06/2023

Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	157	GLM Feuille non parvenue en FA		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	157	GLM Feuille non parvenue en FA		05/06/2023	05/06/2023		50,00€

Club : 582739 VENISSIEUX FOOTBALL CLUB

Dossier :	21144149	du 08/06/2023					
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	135	GLM Forfait U9		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	135	GLM Forfait U9		05/06/2023	05/06/2023		20,00€
Dossier :	21144152	du 08/06/2023					
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	26	GLM Forfait U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	26	GLM Forfait U11		05/06/2023	05/06/2023		40,00€
Dossier :	21144153	du 08/06/2023					
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	23	GLM Licence manquante U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11		05/06/2023	05/06/2023		5,00€

Club : 582775 FC RENEINS VAUXONNE

Dossier :	21141365	du 06/06/2023	Coupe Magat Beaujolais Sen/ Phase Unique	Poule Unique	25838608	04/06/2023	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		05/06/2023	05/06/2023		30,00€

Club : 605860 LYON SPORT METROPOLE

Dossier :	21144208	du 08/06/2023					
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	23	GLM Licence manquante U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11		05/06/2023	05/06/2023		5,00€
Dossier :	21144209	du 08/06/2023					
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	22	GLM Licence manquante U13		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	22	GLM Licence manquante U13		05/06/2023	05/06/2023		5,00€

Club : 790167 CALUIRE FOOTBALL FEMININ 1968

Dossier :	21144261	du 08/06/2023	Chmpt Féminin U13 District/ Phase 2	Poule D	25678085	25/03/2023	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	192	Feuille de match non parvenue U11F		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	192	Feuille de match non parvenue U11F		05/06/2023	05/06/2023		50,00€